



**DEPARTEMENT**  
**des**  
**Bouches du Rhône**  
**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA**  
**COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du mercredi 11 juin 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi onze juin à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Demande de subvention en faveur du réaménagement du site sportif de Lurian

Date de la convocation : jeudi 05 juin 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BELIERES

Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme CASORLA, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. HAKKAR, M. CAPTIER

**POUVOIRS** :

M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MERCIER), Mme PIVERT (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GUILLORET (donne pouvoir à Mme BAGNIS), M. CUNIN (donne pouvoir à M. BELIERES), Mme THIERRY (donne pouvoir à Mme MALLART), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. YTIER), Mme SAINT-MIHIEL (donne pouvoir à Mme CASORLA), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme FIORINI-CUTARELLA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à M. YAHATNI), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à M. DECOUTURE), M. HAMOU (donne pouvoir à M. BARRIELLE)

**EXCUSES** :

M. VERAN (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Demande de subvention en faveur du réaménagement du site sportif de Lurian

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2331-6 ;

Vu la délibération n° 21-638 du 17 décembre 2021, par laquelle la Région a modifié son dispositif d'aide aux communes pour leur apporter un soutien renforcé.

Considérant le projet porté par la Ville de procéder au réaménagement du site sportif de Lurian ;

Considérant le dispositif de la Région Sud dédié aux travaux sur équipements sportifs collectifs et la subvention escomptée dans ce cadre à hauteur de 50 000 €, il est proposé de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional, suivant le plan de financement ci-après :

Libellé de l'opération	Région	Ville	Total HT
Réaménagement du site sportif de Lurian	50 000,00 €	1 978 285,00 €	2 028 285,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération ci-dessus désignée.

SOLLICITE le Conseil Régional selon le plan de financement mentionné plus haut.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 013-211301031-20250610-ST2505032-DE



– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 40  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**